

ENTRETIEN

Corruption : « l'omerta reste de mise dans bon nombre de territoires »

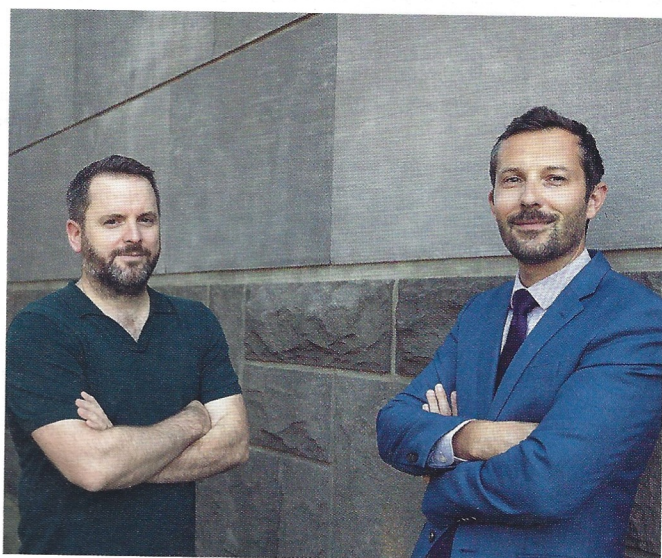
Christophe Testard et Fabien Bourcereau, cofondateurs du diplôme universitaire « éthique des acteurs publics »

L'universitaire Christophe Testard (à droite sur la photo) s'est rapproché, courant 2022, du militant d'Anticor, Fabien Bourcereau, afin de développer ensemble de nouveaux enseignements. Ils forment depuis les étudiants en droit de l'université Clermont-Auvergne, mais aussi des agents et des élus de terrain, dans l'objectif d'ancrer la déontologie et la probité sur le long terme dans les collectivités. Regards croisés sur l'acceptation de la « compliance » dans la sphère publique locale.

L'inflation législative sur les enjeux d'éthique depuis dix ans a-t-elle renforcé la culture de probité des élus locaux ?

Fabien Bourcereau : Nous allons incontestablement vers du mieux. Tout comme il est indéniable que de longues années s'écoulaient entre la promulgation des lois et la mise en pratique effective de leurs dispositions sur le terrain... Ce qui ne surprend pas plus Anticor que ça : un changement de mentalités ne se décrète pas en claquant des doigts !

Vous n'avez donc pas été surpris lorsque l'Agence française anticorruption (AFA) et des parlementaires



« En tant qu'acteurs de proximité en lien avec les milieux associatifs, économiques et sociaux, les élus sont plus exposés à la corruption. »

Christophe Testard

ont déploré le manque d'effectivité de certains dispositifs de détection et de prévention...

Christophe Testard : L'ancien monde perdure là où la loi laisse de la liberté. L'installation de déontologues a permis d'enregistrer certains progrès sur le cumul d'activités des agents ou la

prévention des conflits d'intérêts, mais tout un tas d'autres enjeux, intéressant bien plus la presse généraliste, restent largement perfectibles donc susceptibles de faire ses choux gras : corruption, emplois fictifs, favoritisme... La question à se poser, dès lors, c'est : où place-t-on le curseur de l'obligation juridique ?

■ **CHRISTOPHE TESTARD**

Professeur de droit public à l'université Clermont Auvergne (UCA).

■ **FABIEN BOURCEREAU**

Référent départemental d'Anticor dans le Puy-de-Dôme.

Les collectivités, qui portent 60% des marchés publics, vous semblent-elles plus vulnérables que l'Etat aux risques d'atteintes à la probité ?

F.B. : Il n'y a pas de corruption endémique en France, en 2023, mais les risques existent à tous les étages de la maison France. Les volumes financiers ne sont évidemment pas les mêmes d'une administration centrale à celle d'une petite commune, mais oui, l'omerta reste de mise dans bon nombre de territoires. Les maigres budgets alloués à la justice pénale n'aident pas les décideurs locaux à prendre conscience des risques.

C.T. : On ne peut pas isoler les collectivités comme des îlots d'intérêt général, parfaitement étanches. En tant qu'acteurs de proximité imbriqués dans la vie économique locale, en lien constant avec les milieux associatifs et sociaux, les agents et élus d'une petite commune sont

plus exposés, oui. De façon systématique. Parce que ce sont eux qui font « tourner » le territoire. Alors, les garde-fous – contrôle de légalité exercé par les préfetures, contrôles des chambres régionales des comptes, vigilance de certains journalistes et militants anticorruption – sont-ils suffisamment vaillants pour une nouvelle étape de la décentralisation ? Ou un tel chantier ouvrirait-il mécaniquement la porte à plus de dérives donc plus de défiance ? La vérité se trouve sans doute entre les deux. D'où la nécessité d'établir un cadre juridique suffisamment clair et accepté de tous.

Cela ne vous semble-t-il pas être le cas ?

F.B. : Lorsqu'on voit Emmanuel Macron s'asseoir sur la « jurisprudence Balladur » (démission automatique d'un ministre en cas de mise en examen, ndlr) non sans s'être servi de la moralisation de la vie publique en 2017 comme d'un marchepied pour accéder au pouvoir, on ne peut qu'être inquiet. Que dire de la stratégie du doute déployée par le clan Sarkozy pour décrédibiliser la justice anticorruption ? Cela commence à faire beaucoup de signaux négatifs. A fortiori si l'on y ajoute la perte de l'agrément d'Anticor... Le chemin vers plus de probité en politique s'annonce encore long.

C.T. : Le citoyen peut s'inquiéter de cette phase de reflux et de tous ces retards, mais le juriste sait parfaitement, lui, que la démocratie et l'État de droit résultent du conflit permanent entre différents intérêts parfois contradictoires. Le renforcement de l'éthique est un intérêt public parmi d'autres... À nous de trouver le bon équilibre. C'est exactement comme pour la commande publique ou la

protection de l'environnement : après un renforcement continu du droit, certains appellent à une « pause » ou une « simplification ». L'histoire n'est pas finie pour autant ! D'autant plus qu'un effet cliquet intervient sur toutes ces controverses dès lors qu'elles sont médiatisées. Les coups de frein sont uniquement provisoires, et remettent rarement en cause la progression générale.

Les régulateurs peuvent-ils asseoir ce processus sans nourrir « l'anxiété déontologique » exprimée par certains élus locaux ?

F.B. : L'enjeu actuel n'est pas tant de ripoliner le cadre normatif que de le mettre en application. L'arsenal anticorruption français est bon, mais les agents publics comme les élus ont besoin d'être formés pour le transposer et le faire vivre au quotidien. Tandis que le parquet national financier et les parquets des grandes villes ont besoin de juges spécialisés et de moyens supplémentaires pour faire infuser la culture de la probité.

C.T. : L'arsenal législatif est perfectible, bien sûr. Réglemente-t-on encore et encore jusqu'à broser un tableau impeccable ? Appartient-il aux normes de faire changer les mentalités ? Attention à ne pas raisonner qu'en juristes sur ces questions à la limite de la morale, touchant rapidement aux valeurs. Gare à ce que de nouvelles formalités et toujours plus de procédures ne se révèlent pas contre-productives ! La priorité me semble être de conforter l'indépendance et de relever les budgets d'autorités comme l'AFA ou la HATVP ainsi que de la justice anticorruption, afin qu'elles puissent mener leurs missions à bien. Le reste suivra. Quitte à ce que cela prenne encore quelques années.

L'AGENDA

22 NOVEMBRE

Le risque pénal s'invite au Congrès des maires

L'AMF a prévu de revenir, lors d'un atelier consacré aux conditions d'exercice du mandat local, sur ces questions de déontologie et de risque pénal (de 15 h 30 à 17 h).

9 DÉCEMBRE

Une journée contre la corruption et un livre primé

A l'occasion de la journée internationale contre la corruption, Transparency France et l'Observatoire de l'éthique publique récompenseront d'un prix de la transparence et de l'éthique un ouvrage sensibilisant le grand public à la réalité de la corruption dans le secteur public. Parmi les ouvrages finalistes, « Silence dans les champs », de Nicolas Legendre, enquête sur l'industrie agroalimentaire bretonne sur laquelle était longuement revenu le « Courrier des maires ».

courrierdesmaires.fr/article.54431

À LIRE

Référent déontologue des élus : il n'est jamais trop tard

Depuis le 1^{er} juin 2023, la fonction de « référent déontologue des élus » est obligatoire pour les collectivités. Et les questions s'amoncellent dans la tête des maires et patrons d'exécutifs locaux... Pour les éclairer, la présidente du collège de déontologie des élus du département de Gironde, Anne Guérin, et le vice-président de l'AATF, Amaury Brandalise, ont corédigé un guide pratique.

« Guide pratique : le référent déontologue des élus », éditions Abilways, 204 p., 55 €

SUR LE WEB

L'AFA propose de se former... en s'amusant

Vous ne trouvez pas le temps de suivre une formation de trois jours sur la prévention des conflits d'intérêts, ni le module dédié de la formation continue du CNFPT, ou le cours en ligne (Mooc) actualisé en 2023 et enrichi par l'Agence française anticorruption ? Pas de problèmes. L'AFA a développé un jeu en ligne intitulé « En quête d'intégrité » accessible à tous.

tinyurl.com/mujms3r

Lobbying local : beaucoup reste à faire

Fin 2022 dans nos colonnes, Didier Migaud prévenait : « Les élus locaux sont plus exposés aux sollicitations des lobbys que les élus nationaux. » Le président de la HATVP soutient aujourd'hui, à peine seize mois après l'extension du répertoire des lobbyistes à la sphère locale, une « proposition de loi transpartisane » permettant d'améliorer l'efficacité du dispositif comme les prérogatives de la HATVP.

courrierdesmaires.fr/article.51652